



Procès-verbal

Commission des Règlements

Réunion du :	01 Juin 2023
A :	Visio conférence
Présidence :	M. CORROYER.
Présents :	MM. CRETENET – FAIVRE VUILLIN –HOFF – JOURNOT
Excusé :	MM. GERALDES – KHELIFI – VANOOTEGEM – VIENOT

:

. LITIGES.

LITIGE N° 95 ABC FOOT 2 / CHATEAU DE JOUX. DEPARTEMENTAL 3 – Gr F du 14/05/2023

PV INTERNE

LITIGE N° 96 ORCHAMPS VENNES 3 / LE CHATELEU 2. DEPARTEMENTAL 3 – Gr F du 14/05/2023

PV INTERNE

LITIGE N° 97 LAC REMORAY VAUX / LA BARECHE. DEPARTEMENTAL 2 – Gr C du 21/05/2023

PV INTERNE

LITIGE N° 98 FC 3 CANTONS 2 / CLERVAL ANTEUIL. DEPARTEMENTAL 3 – Gr B du 14/05/2023

Match non joué, reporté suite arrêté municipal de la Mairie de Lougres

La Commission,

Attendu que le match a été reporté suite arrêté municipal de la Mairie de Lougres

Attendu que la procédure de report de match a été non respectée malgré plusieurs rappels du District

Dit match à jouer à une date ultérieure

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de FC 3 CANTONS pour non-respect de la procédure de report de match

Transmet à la commission compétente pour reprogrammation de la rencontre

(Mail le 02/06/2023)

LITIGE N° 99 ASFC BELFORT 3 / BEAULIEU MANDEURE. DEPARTEMENTAL 3 – Gr C du 14/05/2023

Réserve d'après match du club de BEAULIEU MANDEURE « Je soussigné FIDANI Ibrahim, l'entraîneur de l'équipe de Beaulieu Mandœuvre souhaite poser une réserve contre l'équipe de ASFC BELFORT 3 : réserve générale contre changement et descente de joueurs probable »

La Commission,

Attendu la réserve d'après match du club de BEAULIEU MANDEURE

Attendu la confirmation de la réserve par mail officiel du club en date du lundi 15 mai 2023

Dit la réserve insuffisamment motivée

Confirme le résultat du match – score 6 – 1 pour ASFC BELFORT

**Débite le club de BEAULIEU MANDEURE de 30,00 euros pour confirmation de réserve
(Mail le 02/06/2023)**

LITIGE N° 100 MEZIRE FESCHES 2 / SOCHAUX US 2. DEPARTEMENTAL 3 – Gr C du 14/05/2023

Match arrêté à la 47^{ème} minute de jeu, l'équipe de US SOCHAUX 2 n'ayant plus que 7 joueurs sur le terrain.

La Commission,

Attendu que l'équipe de US SOCHAUX 2 a débuté la rencontre avec 8 joueurs sur le terrain

Attendu qu'à la 47^{ème} minute de jeu l'équipe de US SOCHAUX 2 n'avait plus que 7 joueurs sur le terrain suite à la sortie sur blessure du joueur N° 9

Donne match perdu (0 point) au club de US SOCHAUX 2 pour en donner bénéfice à MEZIRE FESCHES 2 (score 6 – 1)

Jean-Pierre CRETENET ne participe pas à la décision.

(Mail le 02/06/2023)

LITIGE N° 101 ARCEY 1 / BART 2. DEPARTEMENTAL 1 – Gr A du 21/05/2023

Réserve d'après-match du club de ARCEY « Je soussigné PARPANDET GEOFFREY pose réserve sur l'effectif de l'équipe de BART 2. Motif : non présentation de la liste des joueurs ayant participé à 10 matches et plus avec l'équipe supérieure de BART 1 sur les derniers matches »

La Commission,

Attendu la réserve d'après match du club de ARCEY

Attendu la confirmation de la réserve par mail officiel du club en date du lundi 22 mai 2023

Dit la réserve recevable en la forme

Attendu l'article 16.3 des règlements championnats seniors District DTB

Après vérification des feuilles de match de l'équipe BART 1 évoluant en Régional 2

Seuls 2 joueurs PERNIN Alexandre licence 1354010480 et PAVILLARD Noah licence

2546054504 inscrits sur la feuille de match ARCEY 1 / BART 2 ont joué plus de 10 matches avec l'équipe de BART 1

Confirme le résultat de la rencontre ARCEY 1 / BART 2 score 0 – 3

Débite le club de ARCEY de 30,00 euros pour confirmation de réserve

(Mail le 02/06/2023)

LITIGE N° 102 SAINT HIPPOLYTE 2 / SELONCOURT 4. DEPARTEMENTAL 4 – Gr B du 21/05/2023

Match non joué, forfait de l'équipe de SELONCOURT 4

La Commission,

Attendu que l'équipe de SELONCOURT 4 a déclaré forfait par mail personnel d'un dirigeant le samedi 20 mai 2023 à 22h59

Attendu l'article 12 des règlements des championnats seniors District DTB précisant la procédure pour déclarer un forfait simple

Donne match perdu par forfait (-1 point) à SELONCOURT 4 pour en donner bénéfice à SAINT HIPPOLYTE 2 (score 3 – 0)

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de SELONCOURT pour forfait déclaré hors délai

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de SELONCOURT pour forfait dans les 3 dernières journées de championnat

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de SELONCOURT pour non-respect de la procédure de déclaration d'un forfait simple

(Mail le 02/06/2023)

LITIGE N° 103 EMAGNY PIN 2 / SP BESANCON 1. DEPARTEMENTAL 4 – Gr E du 21/05/2023

Match non joué, forfait de l'équipe de EMAGNY PIN 2

La Commission,

Attendu que l'équipe de EMAGNY PIN 2 a déclaré forfait par mail le samedi 20 mai 2023 à 19h42

Attendu l'article 12 des règlements des championnats seniors District DTB précisant la procédure pour déclarer un forfait simple

Donne match perdu par forfait (-1 point) à EMAGNY PIN 2 pour en donner bénéfice à SP BESANCON 1 (score 3 – 0)

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de EMAGNY PIN pour forfait déclaré hors délai

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de EMAGNY PIN pour forfait dans les 3 dernières journées de championnat

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de EMAGNY PIN pour non-respect de la procédure de déclaration d'un forfait simple

(Mail le 02/06/2023)

LITIGE N° 104 LE RUSSEY 1 / DOUBS SUD 1. SENIORS F à 8 Niveau 1 – Gr A du 21/05/2023

Match non joué, forfait de l'équipe de LE RUSSEY 1

La Commission,

Attendu que l'équipe de LE RUSSEY a déclaré forfait par mail personnel d'un dirigeant le dimanche 21 mai 2023 à 14h18

Attendu l'article 12 des règlements des championnats seniors District DTB précisant la procédure pour déclarer un forfait simple

Donne match perdu par forfait (-1 point) à LE RUSSEY pour en donner bénéfice à DOUBS SUD (score 0 – 3)

Inflige l'amende réglementaire de 35,00 euros au club de LE RUSSEY pour forfait déclaré hors délai

Inflige l'amende réglementaire de 50,00 euros au club de LE RUSSEY pour non-respect de la procédure de déclaration d'un forfait simple

(Mail le 02/06/2023)

. RESERVES NON CONFIRMEES.

MATCHES DU 13 et 14/05/2023

BESANCON FOOT 3 / LES FONGES 91

CHATENOIS LES FORGES 2 / COURCELLES MONTB. 1

ORNANS 1 / GJ RUDIPONTAIN 2

SENIORS D 1 – Gr B

SENIORS D2 – Gr A

U15 D1 – Gr B

MATCHES DU 18/05/2023

BRCL 2 / VOUJEAUCOURT 1

SENIORS D2 – Gr A

MATCHES DU 20 et 21/05/2023

VOUJEAUCOURT 1 / BRCL 2
BEAULIEU MANDEURE 1 / MEZIRE FESCHES 2

SENIORS D2 – Gr A
 SENIORS D3 – Gr C

Amende réglementaire aux clubs soulignés : 23 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES.

MATCHES DU 13 et 14/05/2023

NOMMAY VIEUX CHARMONT 3 / VOUJEAUCOURT 3
 MONTBELIARD ASC 1 / BRCL 1
AUXON MISEREY 1 / SC PLANOISE 1
AUDEUX-PEL-PLV 1 / BESANCON FOOT 3
 LES SAPINS 1 / ESS ENTRE ROCHES 3
ALLENJOIE BOUROGNE / GRAND CHARMONT 2
ROUGEMONT CONCORDE / FC 3 CANTONS 2

SENIORS D 4 – Gr B
 U18 D1 Printemps – Gr C
 U13 Printemps – Gr 08
 U13 Printemps – Gr 13
 U11 Printemps – Gr 28
 U11 Printemps – Gr 31
 U11 Printemps – Gr 32

MATCHES DU 18/05/2023

E. ROCHES AUTECHAUX 2 / VILLARS S/DAMPJOUX 2
QUATRE MONTS 2 / SP BESANCON 1

SENIORS D4 – Gr A
 COUPE HDCB

MATCHES DU 20 et 21/05/2023

ASFC BELFORT 2 / FORGES AUDINCOURT 1
MONTBELIARD ASC 3 / DAMPIERRE 2
 BELFORT SUD 3 / ALLENJOIE 1
HAUTE LIZAINE 1 / AS MONTANDON 1
GJ/GSF VAL DE CERISE 2 / ABBEVILLERS VANDONC. 1
 FC BETHONCOURT 1 / PAYS MAICHOIS 1
 GJ HAUT DOUBS HORLOGER 2 / SELONCOURT 2
 MASSIF HAUT DOUBS 1 / LES FINS 1

SENIORS D3 – Gr D
 SENIORS D4 – Gr B
 SENIORS D4 – Gr C
 LOISIR F – Gr A
 LOISIR F – Gr B
 U15 D3 – Gr C
 U15 D3 – Gr C
 U13 Printemps – Gr 10

MATCHES DU 27 et 28/05/2023

MASSIF HAUT DOUBS 2 / DRUGEON SPORT 2
CHARQUEMONT 2 / ESS ENTRE ROCHES 3
 SC MONTBELIARD / GRANDVILLARS

SENIORS D4 – Gr G
 SENIORS D4 – Gr H
 VETERANS – Gr A

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

Seniors Forfait déclaré et officialisé 35 euros.
Jeunes Forfait déclaré et officialisé 25 euros.

. FORFAITS SIMPLES DECLARES HORS DELAI.
--

MATCHES DU 13 et 14/05/2023

COURTEFONTAINE LES PLAINS 2 / SOUS ROCHES 3
 BESANCON VELOTTE 1 / DOUBS SUD 1
 COLOMBE LES VESOUL / CHATENOIS LES FORGES
 PLAIMBOIS DU MIROIR / BELLEHERBE SANCEY
 LE RUSSEY 1 / GJ JEUNES SAUGAIS 2
 VESCEMONT à 8 / BELFORT SUD à 8
 PASSAVANT PIER. LAV à 8 / LE RUSSEY 2 à 8

SENIORS D4 – Gr A
 Seniors F à 8 Niv. 1 – Gr A
 Seniors F à 8 Niv. 1 – Gr B
 Seniors F à 8 Niv. 2 – Gr C
 U18 D3 – Gr A
 U15 D3 à 8 – Gr A
 U15 D3 à 8 – Gr C

MATCHES DU 20 et 21/05/2023

BEAULIEU MANDEURE 2 / CLERVAL ANTEUIL 2
THISE CHALEZEULE 3 / CHATILLON DEVECEY 2

SENIORS D4 – Gr D
 SENIORS D4 – Gr E

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

*Seniors Forfait déclaré hors délai 50 euros.
Jeunes Forfait déclaré hors délai 35 euros.*

. FORFAITS SIMPLES NON DECLARES.

MATCHES DU 13 et 14/05/2023

MORTEAU MONTLEBON 1 / LE RUSSEY 1

U11 Printemps – Gr 02

MATCHES DU 19/05/2023

MONTREUX CHATEAU 1 / FROIDFONTAINE 1

VETERANS – Gr A

Amende réglementaire aux clubs soulignés :

*Seniors Forfait non déclaré et non officialisé 100 euros.
Jeunes Forfait non déclaré et non officialisé 65 euros.*

. FORFAIT GENERAL.

BELLEHERBE SANCEY 1

SENIORS F à 8 Niveau 2 – Gr C

RC SAONOIS

SENIORS F à 8 Niveau 1 – Gr B

HAUTE LIZAINE PAYS HERICOURT

SENIORS LOISIR FEMININ – Gr A

. Amende réglementaire aux clubs :

*Seniors Forfait général Dptl 1, Dptl 2 et Dptl 3 : 150 euros.
Forfait général Dptl 4 et Séniors Féminines : 75 euros.
Forfait général Seniors Féminines à 8 : 50 euros
Jeunes Forfait général Jeunes à 11 : 75 euros.
Forfait général Jeunes animation sauf U7 U9 : 50 euros.*

. DIVERS.

La commission a pris note des courriers des clubs de MASSIF HAUT DOUBS et d'AUDINCOURT.

**Le Président,
Th. CORROYER**

**Le Secrétaire,
D. HOFF**

RAPPEL : Les décisions de la Commission des règlements sont susceptibles d'appel dans les formes et conditions prévues aux articles 188, 189, 190 et 3.4 de l'Annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.